

## **La Restauration : une revanche au goût amer**

A l'annonce de la chute de l'Empereur, en avril 1814, les royalistes sont en liesse. Le peuple est plus partagé, soulagé de ne plus fournir de chair à canon mais inquiet des velléités restauratrices des pseudo-vainqueurs. En effet, les plus conservateurs ne cachent pas leur volonté de retrouver leurs privilèges d'antan et la majorité des prêtres pense que la chute de Napoléon va de pair avec une nouvelle prééminence du clergé dans les campagnes. Les chouans, enfin, espèrent une juste récompense des services rendus sous la Révolution, même s'ils n'ont pas participé à la chute du dictateur. Dans les faits pourtant, bien peu de choses changent...

### **I -La Première Restauration**

#### **A -Le maintien des institutions**

La Première Restauration hésite à choisir entre rupture et continuité avec l'Empire. Première mesure visible : la monarchie se dote d'une constitution et abandonne donc l'idée du retour de l'absolutisme. Seconde mesure, les institutions impériales sont maintenues. Le système préfectoral, symbole du bonapartisme, mais ayant largement fait ses preuves, est conservé par le nouveau régime en place. De la même façon, l'épuration des autorités militaires, judiciaires et financières (qu'à juste titre beaucoup pouvaient craindre), reste insignifiante. De Vieville des Essarts, préfet depuis le 25 septembre 1813, à qui on reproche une attitude sans mesure et un ralliement difficile à la monarchie est néanmoins rapidement "remercié". Il est remplacé, le 16 juin 1814, par Armand-Constant de Marnière, marquis de Guer. Le nouveau préfet, s'il doit veiller à la fidélité de ses fonctionnaires, n'entend pas exercer une trop dévastatrice "chasse aux sorcières", les tensions étant déjà vives. De plus, il n'a pas, dans l'immédiat, de personnel compétent pour remplacer les départs éventuels. Les maires ne subissent qu'une épuration lente et calculée : « Je les remplace par les grands propriétaires, commente le préfet, je le fais lentement. »<sup>1</sup> De fait, seulement une minorité d'entre eux sont "démissionnés", le plus souvent pour opposition trop visible à la monarchie. L'absence d'une véritable "révolution des mairies" s'explique surtout par le fait qu'elle a déjà eu lieu en 1808. A cette date, en effet, de nombreux émigrés ont eu accès aux magistratures municipales. Berset d'Hauterives, Pierre le Nicolaie, Paillard du Bignon en sont les meilleurs exemples.

---

<sup>1</sup>A. N., F<sup>1c</sup> III Mayenne 1, *Rapport du préfet*, 1er février 1815.

## **B -Disparités des "vainqueurs"**

Les hésitations du nouveau gouvernement irritent surtout les anciens chouans conscients de détenir leur revanche sur les républicains. Très rapidement, ils s'avèrent être le principal obstacle à la réconciliation. La plupart d'entre eux sont en effet loin d'être satisfaits de la tournure des événements. Durant le Consulat et l'Empire, ils maintenaient une certaine nostalgie du passé en organisant quelques manifestations symboliques. Le retour du roi leur apparaît donc comme une revanche sur les patriotes, d'autant plus agréable qu'elle se passe sans violences. Or, que propose le nouveau gouvernement ? Bien peu de choses... comme le souligne Michel Denis : « Sans doute le passage du duc d'Angoulême, à Laval et à Mayenne, les 21 et 22 juin 1814, a-t-il constitué une satisfaction émouvante pour le sentiment monarchiste ; toutes les rues ont été plafonnées de toiles blanches et toutes les façades ont été ornées de fleurs et de feuillages comme pour les processions de la Fête-Dieu. Sans doute le vieux chouan Jean Bézier dit Moustache, a-t-il reçu un brevet de colonel et la croix de Saint-Louis des mains du comte d'Artois, si bien que la marquise de Chavagnac donne place désormais à sa table à l'ancien farinier de son moulin de la Rongère. Sans doute les distributions de la décoration du lys ont-elles apporté également des satisfactions d'amour-propre à tous ceux qui avaient combattu et souffert pour la monarchie, encore que ces lys aient été davantage attribués en fonction des mérites et que les notables les aient souvent donnés comme jouets à leurs enfants. Mais ces joies sont éphémères et superficielles. Or, par ailleurs, si peu de choses changent au cours de la Restauration. »<sup>2</sup>.

Il faut bien avouer que ceux qui applaudissent le retour de la monarchie ne forment pas une seule catégorie de personnes mais plutôt un conglomerat disparate, à l'image des "mécontents" de 1799.

### **a -Les ex-chouans**

Ce groupe comprend lui-même plusieurs composantes. On y retrouve les chouans de "l'époque héroïque", hostiles à la Révolution, tels Pierre Gaullier et Jean Bézier. Bien que n'ayant pas influé sur le cours des événements de 1814, ils ont maintenu une réserve chouanne prête à se lever au premier signal. Ils « ne leur laissèrent que le regret de n'avoir pu coopérer par un dernier effort au rétablissement du trône, pour lequel ils ont tant versé de sang depuis vingt ans. »<sup>3</sup>. Les insurgés de 1799 sont plus nombreux encore, d'une part parce qu'ils sont plus jeunes, d'autre part parce que les combats eurent un plus faible impact démographique. Ils disposent d'une aura beaucoup moins importante que leurs aînés. Leurs doléances n'en sont pas moins aussi substantielles.

---

<sup>2</sup> Michel Denis, *Les royalistes en Mayenne*, op. cit., p. 64.

<sup>3</sup> Cité par Charles-Louis Chassin, op. cit., p. 753, (*Rapport de la Trémoille*).

## **b -Des anti-bonapartistes**

Le soulagement est également palpable chez ceux qui eurent à subir la rigueur napoléonienne : des conscrits réfractaires surtout et même des brigands qui, par opportunisme, affirment haut et fort qu'ils ont toujours combattu pour le retour du roi. La restauration de la monarchie n'était aucunement une priorité pour ces opposants des époques consulaire et impériale. Seulement, en 1814, le retour de celle-ci leur apparaît comme l'unique moyen de mettre fin à tous leurs mécontentements, leurs tourments, et ceux-ci se sont singulièrement amplifiés lors des dernières années de l'Empire.

## **c -Des notables royalistes**

Ce groupe contient lui aussi plusieurs composantes : des nobles irréductibles, ayant "chouanné" pour la plupart et pour qui l'heure de la revanche a sonné. A l'image des paysans chouans, leur attitude ostentatoire pose un véritable problème de paix civile pour les autorités. Ils restent néanmoins minoritaires par rapport à ceux que l'on peut appeler les "opportunistes". Ceux-là sont en effet toujours restés en dehors de la chouannerie. Certains ont même subi les exactions des chouans puis des brigands. D'autres, et ils sont nombreux, ont embrassé la cause impériale, surtout en 1808, avec l'affectation de nombreuses municipalités. Le régime napoléonien avait multiplié les égards envers ces propriétaires aisés. Les lois de conscription les épargnaient notablement grâce au système du remplacement, forcément réservé aux plus riches. La reprise de la guerre, les désordres liés à la conscription, et surtout la création, en 1813, des gardes d'honneurs incluant les jeunes des milieux aisés (78 en Mayenne), provoquent un rejet massif de l'Empire.

## **D -Des revendications tous azimuts**

### **a -Des chouans devenus gênants**

Les vœux des royalistes, au sens large du terme, comprennent une multitude de revendications, parfois divergentes. En règle générale, les notables voient d'un mauvais œil le réveil de la réserve chouanne à laquelle s'ajoutent les pseudo-rebelles de l'époque impériale. Cette faible reconnaissance ne peut évoluer que vers un sentiment d'amertume des anciens insurgés et ces derniers vont bien le faire sentir. L'octroi de récompenses, ou plutôt de promesses de récompenses, ne permet pas de dissoudre toutes les bandes armées formées spontanément à la déchéance de l'empereur. Les diverses manifestations de chouans, plus ostentatoires et provocatrices les unes que les autres, maintiennent une pression constante sur les autorités. Celles-ci s'inquiètent, non sans raison, des aspects nuisibles de cette mobilisation : désordre public, peur dans les

campagnes, et donc pacification impossible. Ironie du sort, la priorité du préfet est maintenant de résorber ces bandes pourtant supposées être alliées !

Les autorités ne peuvent bien sûr pas lutter contre ces bandes de la même manière que l'avait fait le gouvernement consulaire. Elles en sont donc réduites à utiliser des moyens pacifiques et le bon vouloir des personnes pouvant influencer ces paysans "égarés". Outre les nobles, dont on sait qu'ils n'ont plus guère de crédit depuis leur exil, le médiateur numéro un reste le curé de campagne. « Le plus puissant moyen de ramener à la raison les esprits faibles, conseille le préfet aux maires des communes rurales, est l'intervention des ecclésiastiques. Sous le gouvernement de notre pieux monarque, les institutions religieuses sont intimement liées aux institutions civiles et militaires, et jamais celles-ci n'ordonneront aucune mesure qui puisse intéresser et compromettre la conscience des ministres des autels ; c'est donc surtout du concours sincère et unanime des maires et des curés et desservants qu'on doit attendre les plus heureux résultats sur l'opinion publique. »<sup>4</sup>.

Le contexte est tel qu'on a l'impression d'assister à un véritable bras de fer entre royalistes et chouans encore en armes, le tout dans un climat de radicalisation attisé par le clergé. En octobre 1814, le comte Beugnot craint, à juste titre, les effets négatifs de la nouvelle conscription : « Le parti chouan, comme le parti vendéen, subsiste encore. Je ne l'ignore pas, et c'est pour cela même qu'il ne peut être question aujourd'hui dans l'Ouest de levée de soldats et d'organisation nouvelle. »<sup>5</sup>. De fait, lorsque les autorités se décident finalement à réquisitionner 312 hommes dans le département, 38 ne se présentent pas au départ et 27 désertent en cours de route. Si l'insoumission n'est pas une exclusivité mayennaise, force est de constater que les autorités royalistes retrouvent les mêmes soucis que leurs prédécesseurs et que les conscrits n'ont pas plus envie de partir pour le roi que pour l'empereur. Le ressentiment des anciens insurgés envers les émigrés et les notables en général est à la mesure de leur déception. La suite des événements abondera d'ailleurs dans ce sens malgré une union de circonstance lors des Cent-Jours.

### **b -Un clergé revanchard**

Malheureusement pour le gouvernement, le clergé, pourtant si conciliant sous l'Empire, n'est pas en mesure d'apaiser les esprits à l'image de son supérieur hiérarchique, l'évêque du Mans : « Ils sont enfin passés ces jours de deuil et d'affliction. Ce genre d'attitude est répercuté, voire amplifié, dans certaines cures ; c'est le cas à Mayenne, le 30 avril 1814, à Evron le 31 mai, où les curés se livrent à une diatribe violente contre le gouvernement de Bonaparte,

Sans atteindre ces excès, plusieurs prêtres réclament le rétablissement des fêtes religieuses dès la déchéance de Napoléon. Passant outre le refus de

---

<sup>4</sup> *ibid.*, p. 65, (*Mémorial de correspondance administrative*, 1814).

<sup>5</sup> *ibid.*, 4 octobre 1814.

l'évêque, ils finissent par les rétablir spontanément. Cette spontanéité sera d'ailleurs entérinée dans l'ordo (ou ordre des fêtes) de 1815. Le problème sera à nouveau soulevé lors des Cent-jours et malgré la seconde Restauration, il ne sera jamais officialisé. En pratique toutefois, les fêtes seront célébrées comme autrefois, avant que la querelle ne rebondisse en 1830.

## II -Les Cent-jours

### A -Tentative de résistance des royalistes

Moins d'un an après sa déchéance et son exil pour l'île d'Elbe, Napoléon débarque en France (1er mars 1815) pour reprendre les rênes du pouvoir. Par l'ordonnance royale du 9 mars, le département est mis en état de mobilisation générale. Le duc de Bourbon réclame ainsi 800 gardes nationaux mayennais. Il recrute d'abord par volontariat et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les ex-chouans ne proposent que rarement leurs services (preuve, une nouvelle fois, du décalage existant entre chouans et royalistes). Finalement, ce sont ceux qui ont le plus à perdre d'un retour de l'empereur, ou qui le ressentent comme tel, qui se présentent comme volontaires à la préfecture, en l'occurrence les gros propriétaires, le plus souvent issus de la noblesse. Pour étoffer les effectifs, ceux-ci n'hésitent pas à mettre la main à la poche, équipant des hommes à leurs frais et proposant une récompense aux paysans : « Madame de Chavagnac, mère, donne deux Louis à chacun de ses fermiers qui se fait inscrire pour partir comme volontaire. »<sup>6</sup>. Le résultat est loin d'être un succès ; pis encore, certains se contentent d'empocher la récompense et de rentrer chez eux. Par la suite, lorsqu'on leur raconte que leur inscription risque de les faire fusiller, « ils se contentent d'aller à confesse. »<sup>7</sup>.

L'apathie des paysans semble réelle dans l'ensemble du département. Même les ex-chouans de l'arrondissement de Château-Gontier (le plus contre-révolutionnaire) ne paraissent pas enclins à une quelconque aide. Ils ne se sentent pas concernés et n'ont surtout plus envie de servir de faire-valoir, dont on se débarrasse après coup. Les maires nobles, tel le marquis de la Tullaye à Ménil, tentent d'effrayer et de mobiliser les masses rurales. A Châtelain, Lancelot de Quatrebarbes « harangue son peuple à la sortie des messes ; il exige une contribution, à savoir les habitants des métairies six francs et ceux des closeries trois, pour maintenir un corps de volontaires pour la défense du roi. »<sup>8</sup>. On se croirait revenu sous l'Ancien Régime ! Les plus pauvres doivent payer et se mobiliser pour défendre quelque chose dont ils ont fait définitivement le deuil. S'il existe un décalage entre ces différentes couches sociales, la noblesse

---

<sup>6</sup> Cité par Michel Denis, *Les royalistes en Mayenne*, op. cit., p. 88, (*Lettre de la comtesse de Champigné à son fils Edouard*, 21 mars 1815).

<sup>7</sup> A. N., F<sup>1c</sup> III Mayenne 8, *Le procureur impérial de Château-Gontier à l'archi-chancelier d'Empire*, 26 mars 1815

<sup>8</sup> A. D. Mayenne., 1M190bis, *Capitaine de gendarmerie de Château-Gontier au préfet*, 28 mars 1815.

(en tout cas la "vieille" dont la Tullaye et de Quatrebarbes sont les vibrants exemples) paraît "déconnectée" des réalités. Cette tentative d'embrigadement ne s'observe que dans l'arrondissement de Château-Gontier. Cette apparente indifférence cache cependant une sourde inquiétude. Le 20 mars, Louis XVIII s'enfuit à Gand et Napoléon rentre à Paris, ce qui signifie inévitablement la reprise de la guerre et donc de nouvelles conscriptions. Cette position attentiste cache mal de lourdes angoisses qu'avait momentanément enfoui la Première Restauration.

## **B -Réinstallation du régime napoléonien**

### **a -Le retour des maires "impériaux"**

Le nouveau changement de régime ne provoque pas de bouleversements institutionnels dans le département, suite logique d'un statu-quo déjà observé lors de la Première Restauration. Le 22 mars, le marquis de Guer est quand même remplacé par de Villiers du Terrage, ce dernier ayant exercé dans de nombreuses fonctions sous la Révolution et l'Empire, à la différence de son prédécesseur. Conscient d'être nommé dans une véritable "poudrière", le nouveau préfet adopte une attitude très modérée, démissionnant seulement six ou sept maires jugés trop partisans et demandant qu'on le laisse « agir seul pour les levées (...). Autant il y a eu de la folie de la part du gouvernement royal à réunir les chouans avec pompe pour les récompenser, autant il y aurait d'imprudance au gouvernement actuel à serrer les liens de cette réunion récente en les soumettant à des mesures de rigueur qui les frapperaient indistinctement (...). Ils n'auront point d'auxiliaires si la désertion ne leur en fournit pas. »<sup>9</sup>. Les plus gros soucis du nouveau préfet sont en effet principalement liés aux conséquences d'une nouvelle levée d'hommes tant la réaction nobiliaire semble sans effet.

### **b -La "chouannerie" de 1815**

Comme le craignait de Villiers du Terrage, la conscription sert une nouvelle fois de détonateur à l'insurrection. Pour faire face aux troupes coalisées, le gouvernement décide de rappeler 1300 militaires dans le département, mais il ne s'en présente que 700 !<sup>10</sup> Les cadres de l'aristocratie qui avaient tenté, en vain, de soulever les masses paysannes en mars et avril 1815 trouvent chez les déserteurs un "vivier" beaucoup plus conséquent. Si l'on en croit le chevalier de la Broise (qui présidera aux destinées du parti légitimiste dans les décennies suivantes), les paysans partent « sinon gaiement, du moins sans aucune résistance, persuadés qu'il leur faudrait partir pour l'empereur s'ils ne s'enrôlaient pas dans la chouannerie. Livrés à cette alternative, ils préféraient

<sup>9</sup> A. N., F<sup>7</sup> 9676, *Rapports préfectoraux des 19 et 28 avril 1815*.

<sup>10</sup> Michel Denis, *Les royalistes de la Mayenne*, op. cit., p. 68.

cent fois rester dans le pays au milieu de leurs amis et près de leurs parents. »<sup>11</sup>. Cela confirme en tout cas le toujours très faible engouement idéologique des insurgés au profit d'une échappatoire de proximité. D'ailleurs, même l'enrôlement ne fournit pas les résultats escomptés : « Les chefs ne manquaient pas cependant, déplore Queruau-Lamerie, ce furent plutôt les volontaires qui firent défaut. »<sup>12</sup>. Pour faciliter le recrutement, on a recours aux anciens capitaines de paroisse encore prompts à reprendre le combat. Ils sont généralement peu nombreux, certains étant morts, d'autres ne désirant pas mettre leur famille en péril. Mais là encore les paysans hésitent à s'engager dans un mouvement dont ils connaissent très bien les risques et le peu de reconnaissance ultérieure. Si la commune chouanne de Villiers-Charlemagne fournit 50 hommes aux insurgés le 5 juin, le maintien d'un cantonnement royaliste après l'abdication de l'empereur sera beaucoup moins bien perçu (on a besoin des hommes pour les récoltes !). A la Chapelle-au-Riboul, autre bastion chouan, « tous les anciens chouans se cachent pour n'être pas levés par les rebelles. C'est en général l'esprit des anciens chouans de cet arrondissement. Tant qu'ils ne se trouveront pas en point de contact avec les rebelles, je suis persuadé qu'ils n'entreprendront rien d'eux-mêmes »<sup>13</sup> tente de rassurer le sous-préfet de Mayenne. La totalité de la mobilisation se situe en effet dans l'arrondissement de Château-Gontier et dans une partie de celui de Laval. C'est également là que se déroulent les quelques opérations militaires du département : 600 hommes commandés par Sans-peur prennent Craon le 26 mai, prise sans difficultés majeures du fait de l'absence de garnison. Le 28, c'est au tour de Cossé-le-Vivien de tomber dans les mêmes conditions, mais le lendemain, une troupe de 300 hommes composée de gendarmes, grenadiers et soldats à demi-solde attaque la petite ville et tue 22 chouans. Cossé sera une nouvelle fois repris le 31 quand les soldats l'auront déserté puis les chouans se retireront vers le Maine-et-Loire. Voici la totalité des événements de la chouannerie de 1815 dans le département de la Mayenne, jusqu'à la suspension des hostilités le 18 juin (défaite de Waterloo). Les autres bandes n'eurent pas à se battre (Gaulhier) ou prirent la fuite (de Pontfarçy). Si le but du soulèvement était seulement « d'affaiblir Bonaparte en l'obligeant à distraire de son armée une force importante »<sup>14</sup>, il a partiellement réussi, mais le doute est permis sur la réelle influence d'une troupe peu nombreuse et peu au fait des techniques de combat.

### **c -L'Eglise**

---

<sup>11</sup> A. D. Mayenne, 133J, *Souvenirs du chevalier de la Broise*.

<sup>12</sup> Emile Queruau-Lamerie, *Les dernières convulsions de la chouannerie mayennaise*, Laval, Goupil, 1923, p. 1.

<sup>13</sup> A. D. Mayenne, 1M286, *Sous-préfet de Mayenne au préfet*, 18 juin 1815.

<sup>14</sup> A. D. Mayenne, 133J, *Souvenirs du chevalier de la Broise*.

Le clergé, à tous les niveaux de la hiérarchie, avait adopté un comportement excessif durant la Première Restauration. Le retour de l'empereur le met dans une situation plutôt inconfortable. Mgr de Pidoll ne s'embarrasse pourtant pas de scrupules. Il fait paraître une circulaire, le 26 avril 1815, supprimant les fêtes nouvellement rétablies et ordonnant que l'on chante partout des prières pour l'empereur : « C'est un témoignage de la soumission que nous devons à l'autorité qui nous gouverne. »<sup>15</sup>. L'histoire religieuse des Cent-jours est caractérisée par l'attentisme et la prudence du clergé. On préfère temporiser et attendre la suite des événements pour éventuellement s'affirmer dans tel ou tel camp. Les curés mayennais ont pourtant du mal à cacher leur préférence : « à l'exception de quelques prêtres constitutionnels qui, pour la plupart, ont été écartés des places, note alors le sous-préfet de Mayenne, tous les autres ministres du culte regrettent l'ordre des choses qui vient de finir. »<sup>16</sup>. D'ailleurs, dans presque toutes les paroisses, si on a supprimé les prières pour le roi, on ne les a pas remplacées par les prières pour l'empereur. Parallèlement, le gouvernement ne prend aucune sanction contre les prêtres, afin de ne pas trop réveiller les susceptibilités des fidèles. De toute manière, la trop courte durée du nouveau régime et des problèmes d'une autre ampleur empêcheront toute atteinte au clergé.

La Mayenne, dans sa grande majorité, adopte donc une attitude plutôt attentiste durant une période pourtant fortement troublée. Seul l'arrondissement de Château-Gontier connaît quelques escarmouches, mais rien de comparable à la "grande chouannerie". Les affrontements politiques au sein même de la population sont plutôt rares et se déroulent généralement en ville. En campagne, c'est le calme plat ; on ne relève en tout cas aucune manifestation séditieuse dans les archives judiciaires et préfectorales. La population agit comme si les événements n'avaient aucune incidence sur leur vie quotidienne, ce qui, hors l'exemple notable de la conscription, est assez proche de la vérité. Elle n'a pas détesté Napoléon mais celui-ci a trop demandé. Elle n'aime pas plus Louis XVIII mais il promet la paix.

### **III -La seconde Restauration**

La monarchie, de nouveau en place, va connaître ce que laissait deviner la Première Restauration. La masse des vainqueurs, regroupée sous la bannière royaliste, se caractérise par son hétérogénéité et ses objectifs très divergents. Les anciens chouans, à l'esprit parfois très revanchard, vont être les premières "victimes" de la normalisation de la vie civile.

---

<sup>15</sup> Cité par S. Bigouret, op. cit., p. 88 (*Circulaire du 26 avril 1815*).

<sup>16</sup> Cité par Pierre Foucault, *Aspect de la vie chrétienne dans un grand diocèse de l'Ouest de la France au XIX<sup>e</sup>*, Th. 3<sup>e</sup> c. : Histoire : Caen : 1980, p. 442.



L'ultime tentative napoléonienne ayant échoué, Louis XVIII peut définitivement s'installer en France en juillet 1815. Cela ne suffit pourtant pas à ramener le calme dans le département. Les troupes insurgées disséminées veulent désormais entrer dans les villes et y supplanter les garnisons fidèles au régime impérial. Camille de Pontfarçy, « voulant sans doute avoir fait quelque chose »<sup>17</sup>, tente de prendre Sainte-Suzanne le 10 juillet, sans succès. De Glatigné essaie également de conquérir Lassay malgré les protestations de Durosier : « Le drapeau blanc y flotte depuis hier matin (le roi est à Paris depuis deux jours). Il n'existe donc plus de raison, Monsieur, pour laisser subsister un état de guerre inquiétant pour la tranquillité publique, et rien ne motive plus le désarmement de la garde nationale de Lassay qui agit en ce moment au nom du roi et qui est chargée spécialement de maintenir le bon ordre dans cette commune. »<sup>18</sup>. Plus révélateur encore est le comportement de Jean Bézier, dit Moustache, « qui commande à 32 paroisses des environs de Laval » et qui « se fait tuer par bravade, le 10 juillet, sur la route de Cossé, dans un conflit avec les troupes de ligne. »<sup>19</sup>. Il aurait agi ainsi pour amplifier la victoire chouanne et obtenir une reconnaissance à sa mesure.

Le contact direct entre ennemis d'hier ne peut que conduire au désordre. Le nouveau préfet par intérim, Duchemin de Villiers, s'efforce donc d'éviter l'affrontement. A Laval, il "retient" les troupes du général d'Andigné jusqu'au départ de celles du général Achard, farouche partisan de l'empereur. A Mayenne, on attend la démobilisation complète de la garde nationale pour que la légion de de Glatigné puisse s'installer (24 juillet) mais cela n'évite pas de nombreux incidents.

Les chouans se montrent rapidement gênants pour les autorités en place. Ils ont manifesté leur soutien ! Très bien, qu'ils retournent maintenant à leurs travaux, pensent la plupart des royalistes. Les choses ne sont pourtant pas aussi simples. Insistons une fois de plus sur la nuance entre chouans et royalistes (même si on les regroupe souvent sous la même étiquette). Les seconds n'ont en effet majoritairement pas chouanné et sont issus des classes dirigeantes. Ils n'aspirent qu'à l'ordre, et bien que s'y trouvent des monarchistes convaincus (notamment les émigrés), la plupart ont "servi" sous l'Empire. Les chouans, eux, sont d'origine populaire ; ils sont, certes, plus monarchistes que républicains, mais n'ont pas vraiment d'idéologie politique bien définie. Le retour du roi, espèrent-ils, répondra plus à leurs doléances que ne l'a fait la République. Ils préfèrent un monarque garant de stabilité avec l'étranger et donc moins pourvoyeur de chair à canon ; ils veulent conserver un encadrement religieux "traditionnel", qui ne bouscule pas leur cadre de vie. En revanche, ils entendent garder la "liberté" que leur a octroyé la Révolution vis à vis des "seigneurs". On veut bien accepter leur tutelle tant que celle-ci entretient les intérêts des paysans,

---

<sup>17</sup> Emile Queruau-Lamerie, *Les dernières convulsions de la chouannerie mayennaise*, op. cit., p. 20.

<sup>18</sup> A. D. Mayenne, 1M286, *Sous-préfet de Mayenne à de Glatigné*, 13 juillet 1815.

<sup>19</sup> Abbé Angot, *Dictionnaire historique, topographique et géographique de la Mayenne*, vol. 1, p 53-54.

mais on ne veut plus entendre parler de restauration des droits seigneuriaux. Au final, les chouans ont les mêmes revendications qu'en 1794 : travailler pour soi, sans vexations, sans service militaire et sans trop d'impôts ; une sorte de révolution, ou plutôt de contre-révolution à leur idée. Mais le pouvoir, désormais aux mains des notables royalistes, paraît avoir "oublié" ces considérations. Il se limite à fournir aux chouans les moyens de survivre, à réinsérer dans la société les plus engagés et parfois à les récompenser.

## **A -Des chouans désabusés**

Les désillusions des chouans s'accroissent donc de jour en jour. D'une part, aucune sanction sérieuse, ou presque, n'est prise contre les adversaires de la veille - c'est ainsi que les chapardages sont plus sévèrement punis que les cris séditieux, d'autre part on tente de leur imposer le silence au moyen de remerciements symboliques et, plus rarement, de récompenses ; enfin, le véritable changement, la contre-révolution tant attendue, n'est que lettre morte.

### **1 -Absence de Terreur blanche**

#### *Le désarmement des bleus*

La peur qu'une Terreur blanche ne se produise dans le département, comme cela se passe ailleurs (en Sarthe notamment), inquiète au plus haut point les autorités départementales. Le désarmement, pas toujours très amical, des partisans républicains et bonapartistes peut faire craindre le pire mais le seul incident grave se déroule à Andouillé, commune républicaine par excellence. Lors des Cent-jours, le maire avait équipé les habitants, qui cachent les armes une fois le roi revenu. Des rixes et divers désordres éclatent par la suite, notamment à l'instigation du desservant constitutionnel. Le préfet, désireux de ramener le calme, fait arrêter le prêtre et décide de désarmer la commune. 300 hommes la fouillent pendant près de deux semaines, sans succès et avec les exactions que cela suppose. Ce n'est finalement que le 13<sup>e</sup> jour que l'on parvient, par l'imprudence d'un enfant, à découvrir 420 fusils<sup>20</sup>. Sur sa lancée le capitaine de gendarmerie prend l'initiative de désarmer la Bigottière et Saint-Germain-le-Guillaume qui lui fournissent 166 fusils. L'expédition a coûté aux contribuables d'Andouillé 3197 francs ; la garnison a consommé 2000 rations d'eau-de-vie !<sup>21</sup>.

Une fois les opérations de désarmement menées à leur terme, les autorités s'affairent à dissoudre au plus vite les corps de volontaires royaux, en espérant qu'ils rentreront chez eux "gentiment" après avoir défilé victorieusement dans les villes du département. Nous sommes en pleine période des moissons et il est

---

<sup>20</sup> A. N., F<sup>7</sup> 4350, *Le préfet de la Mayenne au général d'Andigné*, s. d.

<sup>21</sup> Michel Denis, *Les royalistes de la Mayenne*, op. cit., p. 113.

évident que la plupart d'entre eux vivent cette démobilisation comme un soulagement. La commune "blanche" de Villiers-Charlemagne, qui avait fourni 50 hommes à l'armée royale le 5 juin 1815, attend ainsi avec impatience « le retour des hommes pour la récolte. »<sup>22</sup>. Seulement voilà, ces hommes, chouans de la première heure ou héritiers de la chouannerie, n'entendent pas tous en rester là. Déjà déçus par la clémence des autorités face aux "vaincus", ils demandent maintenant que l'on reconnaisse leur action et que l'on réponde à leurs doléances. Leur désarmement apparaît encore plus problématique. En 1818 encore, le préfet Coster entend ne pas brusquer ces anciens combattants décidément bien gênants : « Il faut les réaccoutumer doucement à reconnaître, sur ce point, l'autorité de la loi et à se soumettre à la volonté du roi. »<sup>23</sup>.

## **b -Un silence imposé**

### 1 -Les pensions

L'embarras causé par ces troupes de chouans, dont on ne sait quoi faire et qui réclament leur dû, sera résolu, pense t-on à Paris, par quelques subsides et récompenses attribués aux "combattants". L'idée aurait pu, en effet, tenter bon nombre de volontaires consolés de leur déception par une rente confortable. C'est l'inverse qui se produit, les pensions étant tellement ridicules qu'elles humilient un peu plus ces pauvres paysans. En outre, celles-ci ne parviennent à leurs destinataires que parcimonieusement, si bien que, sous le règne de Charles X, beaucoup n'ont encore rien touché ! Le cas est d'autant plus grave lorsqu'il s'agit d'invalides, privés de toutes ressources. En 1819 seulement, une première somme de 17 550 Francs est attribuée à 545 chouans, soit 30 Francs par personne ! Cinq ans plus tard, ce sont 47 550 francs qui parviennent à 451 blessés du seul arrondissement de Laval ; en 1825, 85 200 Francs sont répartis entre 852 chouans du département ; enfin, en 1830, 54 480 Francs sont attribués à 785 individus<sup>24</sup>.

De surcroît, ces rémunérations ne vont pas toujours à ceux qui en ont le plus besoin. Pis encore ! Des soi-disant blessés de guerre sont nés après 1800 ! D'autres l'ont été au cours d'accidents domestiques ! Michel Denis explique que sur un "lot" de 350 secourus, 47 seulement font état d'une participation à la chouannerie de 1795. Certes, beaucoup sont morts, mais il semble que la Restauration reconnaisse essentiellement les insurgés "organisés" de 1799<sup>25</sup>.

A la décharge des autorités militaires, il faut bien admettre qu'il est difficile de s'y retrouver tant les demandes de pension se multiplient. A Argentré, les premiers indemnisés (mais non pensionnés) sont facilement identifiables, faisant partie de "l'état-major" de la paroisse (le plus connu d'entre

---

<sup>22</sup> A. D. Mayenne, 1M289, *Lettre du maire de Villiers-Charlemagne au préfet*, 20 juillet 1815.

<sup>23</sup> A. N., F<sup>1c</sup> III Mayenne 6, *Rapport du préfet*, 15 janvier 1818.

<sup>24</sup> Michel Denis, *Les royalistes de la Mayenne*, op. cit., p. 116.

<sup>25</sup> *ibid.*

eux étant le capitaine de paroisse François Ganteux, dit Argentré). Si en plus, ils portent des blessures de guerre, le versement se fait sans problème. En novembre 1816, les premiers cas de refus d'indemnité arrivent à Argentré. La veuve Roulier était bien la femme du chouan Julien Derouin mais celui-ci n'est mort qu'en 1815, de maladie. Difficile dans ce cas d'octroyer un subside malgré les doléances du maire<sup>26</sup>. D'autres tentent de faire passer leurs blessures sur le compte de la guerre civile, tel ce Julien Leronin qui affirme avoir été amputé de la jambe gauche après avoir participé à 40 affaires contre les républicains, pas moins<sup>27</sup> !

La répartition financière est donc inégale et injuste. Des riches reçoivent, des pauvres demandent, en vain. L'Etat a choisi la méthode du pourrissement dans l'espoir de voir ces revendications s'estomper par lassitude. L'octroi de pensions jusqu'en 1830 prouve que la mobilisation des chouans reste effective et leur position inflexible. Ce peu de considération des autorités, s'il engendre des contestations tout au long de la Restauration, connaîtra son véritable revers lors de l'ultime chouannerie de 1832.

## 2 -Des récompenses honorifiques

La reconnaissance symbolique revêt, pour beaucoup d'anciens chouans, et même les plus pauvres, une importance au moins aussi forte que la reconnaissance financière. Etre décoré de la croix de Saint-Louis apporte une indéniable dimension au sein d'une commune. Les remises de décorations restent des moments privilégiés pour flatter la fierté de ces hommes : « La distribution des armes d'honneur qui a eu lieu dans cet arrondissement (Château-Gontier) a été accompagnée d'un discours contenant l'éloge des Vendéens et en particulier des royalistes de la Mayenne. »<sup>28</sup>. Malheureusement la monarchie reste chiche sur le nombre de décorations : « Quelques croix, huit épées, sept sabres et vingt-huit fusils d'honneur. »<sup>29</sup>. Comme pour les pensions, elle attend longtemps pour les distribuer (1824). Mais là n'est pas le pire puisque les critères de récompenses semblent, le plus souvent, se limiter à la notabilité et non au fait d'avoir chouanné : « Si à Charchigné, son village natal, François Fortin, qui a été l'un des premiers chefs de l'insurrection dans le nord du département, peut arborer avec fierté sa croix de chevalier de Saint-Louis, il doit supporter qu'elle brille également sur la poitrine de son parent, Daniel Fortin, qui s'étant engagé en 1789, a fait toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire jusqu'au champ de bataille de Ligny. »<sup>30</sup>.

---

<sup>26</sup> Denis Turmeau plaide l'indigence de la veuve Derouin, chargée de quatre enfants (A. D. Mayenne, R974, *Lettre du maire d'Argentré au secrétaire général de la préfecture*, 1<sup>er</sup> décembre 1816).

<sup>27</sup> *ibid.*

<sup>28</sup> A. D. Mayenne, 1M287, *Sous-préfet de Château-Gontier au préfet*, 16 septembre 1824.

<sup>29</sup> Michel Denis, *Les royalistes de la Mayenne*, op. cit., p. 116.

<sup>30</sup> *ibid.*, p. 116-117.

Pour la noblesse, la reconnaissance de fait de l'ancienne chouannerie par l'octroi de récompenses doit suffire au bonheur du peuple royaliste. La visite de Madame la Dauphine en septembre 1827 illustre cet état d'esprit. Elle reçut « le vieux René Cottereau, frère de Jean Chouan, et seul reste de la famille. M. le préfet l'ayant présenté à son Altesse Royale, elle l'accueillit avec bonté, lui dit qu'elle connaissait ce que les siens avaient eu à souffrir, et qu'elle en était profondément touchée. Voyant que le vieux soldat portait une médaille à l'effigie de Louis XVIII, elle voulut bien lui en remettre deux autres, l'une représentant Charles X, l'autre Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine. »<sup>31</sup>. Cette démarche illustre bien à la fois de la condescendance des uns et de la déférence des autres.

### 3 -Du travail

Cette demande répond à un double intérêt : une rémunération plus importante et le remplacement de bleus qui ont souvent eu une attitude vexatoire à l'égard des chouans ; à la fois donc un intérêt pécuniaire et une revanche. Le premier point est important pour les individus ne pouvant plus travailler la terre ou effectuer un travail de force. Certes, plusieurs postes administratifs deviennent vacants entre 1815 et 1818, suite à l'épuration ; celle-ci reste toutefois très modérée et, de toute façon, les élites se réservent ceux des juges de paix et des percepteurs. Les plus modestes sont souvent attribués à des chouans, mais pas systématiquement. Le désarroi est alors bien sensible chez ces paysans qui voient des bonapartistes se maintenir à des postes convoités.

Comme rien n'est simple après une guerre civile, l'octroi de tâches administratives à des anciens insurgés attise les jalousies et provoque l'entrave des partisans républicains. A Saint-Ouen-des-Toits, la nomination d'un ancien chouan comme garde champêtre occasionne de multiples accrochages inhérents à son ancien engagement. Nommé le 2 février 1816, Joseph Placé se caractérise par son esprit particulièrement revanchard et son absence totale d'impartialité. Le 5 avril, il procède à un contrôle d'identité sur la personne du nommé Germain pourtant bien connu à Saint-Ouen. Vexé de ce zèle, Jacques Trochon, qui accompagne Germain, apostrophe Placé en le traitant de « sacré voleur de chouan et de royaliste », du moins si l'on en croit les propos de l'offensé. Le préfet classe pourtant l'affaire sur la foi du maire de Saint-Ouen qui pense « qu'il a peu de fondement dans le rapport du garde champêtre. ». Déjugé par son supérieur, Placé ne se départit pourtant pas de son zèle antirépublicain en témoignant contre des séditieux devant les tribunaux. Devant les succès divers de ces démarches et le peu de confiance qu'on lui accorde, il démissionne le 31 décembre 1816 mais reprend sa fonction dès le 7 mai suivant. Ne manquant

---

<sup>31</sup> *Relation du passage par Laval de S. A. R. la dauphine*, Laval, Feillé-Grandpré, 1827, p. 15.

décidément pas d'aplomb, il réclame même les honoraires liés à sa période d'inactivité<sup>32</sup>.

Donner du travail est partout gage de tranquillité publique. Comme il n'existe pas de postes administratifs pour tout le monde, les autorités ne trouvent pas mieux que d'offrir 1500 places dans l'armée (garde nationale rurale faiblement indemnisée) et d'ouvrir la gendarmerie aux anciens insurgés. D'Arbelles pense ainsi qu' « en assignant aux habitants des campagnes d'autres chefs que ceux qu'ils s'étaient donnés dans les levées vendéennes et la chouannerie, en faisant entrer dans leurs rangs un grand nombre de propriétaires de l'un et l'autre parti des deux factions sous le joug d'une même discipline militaire »<sup>33</sup>, il jugulera le mécontentement. Le résultat, on s'en doute, n'est pas à la mesure de l'espérance puisque cette garde royale ne rassemble que la moitié des effectifs prévus<sup>34</sup>.

#### 4 -Le changement dans la continuité

Sous la Restauration, l'abolition des droits seigneuriaux n'est pas remise en cause, au grand dam de certains émigrés et à la satisfaction de l'ensemble de la paysannerie. L'Etat moderne, créé par la Révolution et Napoléon, ne peut s'accommoder d'un retour au passé. Le problème est que cette politique s'applique à l'ensemble du système social et religieux et qu'elle se heurte à la tradition chère aux chouans. L'exemple le plus frappant concerne l'administration : embryonnaire sous l'Ancien Régime, elle a numériquement "explosé" sous la Révolution et l'Empire. L'une des revendications des insurgés (surtout lorsqu'ils ne parviennent pas à l'intégrer) était sa suppression, ou du moins une large diminution de ses prérogatives. La présence pointilleuse des fonctionnaires, leur arrogance, leur supériorité intellectuelle, leur origine citadine, le poids de la paperasserie et le fait qu'ils soient payés avec l'argent du contribuable sont devenus rapidement intolérables aux yeux des habitants des campagnes. Le mécontentement des ruraux se chiffre à travers l'augmentation de l'activité judiciaire dans les premières années de la Restauration.

## **B -1816-1817: le département en ébullition**

### **a -Le réveil des partisans bonapartistes**

Autant la discrétion des "bleus" avait pu surprendre lors de la 1<sup>ère</sup> Restauration, autant "l'explosion" de 1816 étonne par son ampleur.

#### 1 -Les rixes

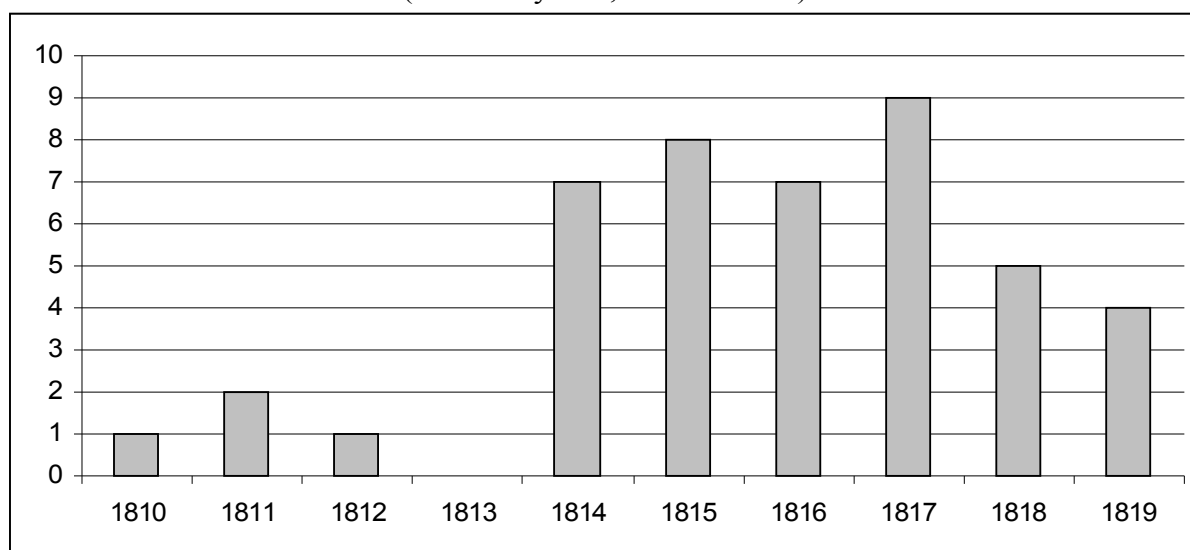
---

<sup>32</sup> A. D. Mayenne, 1M272, *Correspondance du préfet au maire de Saint-Ouen-des-Toits*, 8 janvier 1818.

<sup>33</sup> A. N., F<sup>7</sup> 9676, *Rapport préfectoral*, mars 1817.

<sup>34</sup> Michel Denis, *Les royalistes de la Mayenne*, op. cit., p. 117.

Rixes (1810-1819)  
(A. D. Mayenne, séries U et M)



Le graphique ci-dessus représente les rixes suffisamment importantes pour connaître des suites judiciaires ou pour faire l'objet d'un rapport préfectoral. Après le long épisode de tranquillité de la période impériale, les affrontements reprennent en 1814. Un changement politique de cet ordre ne peut que créer un climat propice à tous débordements ; la moindre provocation et c'est la bagarre générale. Cela se confirme en 1815, année marquée par deux chocs politiques très rapprochés. Notons que cette effervescence est très longue à s'atténuer alors que la chouannerie de 1799 fut rapidement suivie d'une réelle pacification. La cause en revient surtout aux chouans : d'une part, parce qu'ils savourent leur revanche de manière ostentatoire, d'autant plus facilement qu'ils représentent le sentiment majoritaire du département (ce n'était pas le cas des patriotes en 1800) ; d'autre part, parce que le gouvernement ne répond pas aux attentes des anciens rebelles, ceux-ci maintenant alors une certaine pression ; enfin, parce que de nombreuses armes ont été distribuées lors des périodes de troubles.

Les querelles des années 1816-1817 sont de même nature que les rixes post-révolutionnaires. Nous retrouvons ici le conflit ville-campagne, ouvriers contre paysans. Les forgerons de Port-Brillet, étrangers au pays et patriotes dans l'âme, sont à l'origine de multiples règlements de compte, et ce, bien au-delà de 1816. Le 27 août 1821, ils s'accrochent ainsi dans un cabaret de Saint-Pierre-la-Cour avec les habitants dudit village. Les rixes entre jeunes des communes connaissent également un nouvel essor durant cette période. Il est bien sûr difficile d'y discerner une quelconque coloration politique (même à la lecture des procès) mais il est incontestable que les rancœurs sont particulièrement exacerbées par les événements récents. L'organisation de pavois est particulièrement propice à ce genre d'affrontements. Celui de la Bazouge-aux-Alleux, le 24 mai 1818, débouche ainsi sur une rixe sanglante entre jeunes de Montourtier et de Saint-Ouen-des-Oyes. François Gilbert, victime de l'échauffourée raconte : les jeunes de Saint-Ouen chantaient, « alors les gens de

Montourtier et de la Bazouge, au nombre de vingt, nous ont défendu de chanter. Nous avons cessé de suite, après l'invitation que nous fit le gendarme Malherbe de Montsûrs qui nous a dits qu'il ne fallait pas animer les esprits. Comme nous sortions de l'endroit où nous buvions, les gens de Montourtier se sont jetés sur nous à grands coups de bâton. Nous voyant ainsi assommés, voyant également qu'ils criaient et cherchaient à nous jeter dans des fourneaux de fumier ardent dont plusieurs de nos chapeaux furent brûlés, nous nous sommes mis en devoir de nous défendre. »<sup>35</sup>. Dans ces circonstances, le pavois organisé en juillet dans la turbulente Andouillé a de quoi inquiéter le nouveau préfet, Charles Coster : « ce divertissement, qui n'a rien d'inconvenant en lui-même, devient cependant dangereux parce qu'il est l'occasion de rixes, souvent meurtrières. ». Le pavois est néanmoins accordé, sous l'autorité locale, après avoir rappelé fermement la réglementation sur le port d'armes de chasse<sup>36</sup>.

Hormis ces bagarres de jeunes, les acteurs principaux d'une rixe se révèlent être les militaires retraités de la Grande Armée. Après 1815, ceux-ci supportent de plus en plus mal l'étiquette de soldats dont se gratifient les volontaires royaux. Le reproche le plus souvent cité est l'acte de trahison auquel se seraient livrés les chouans en favorisant l'invasion étrangère alors que des milliers de vies avaient été sacrifiées pour la grandeur de la France. En juillet 1824, Pierre Hayer, militaire pendant trois ans sous Napoléon, mais aussi quatre ans sous Louis XVIII, est arrêté à Loiron à la suite d'une rixe et pour avoir chanté :

« Fils de Bonaparte  
ce pauvre prisonnier  
reviens en France  
pour cueillir des lauriers »<sup>37</sup>

A Montsûrs, le 12 mai 1818, le nommé Leclerc associe son mépris envers les royalistes à un anticléricalisme latent. Il insulte copieusement les sieurs Coutard qui exhibent des fleurs de lys sur leurs boutons : « Voilà des boutons qui ne sentent que des scélérats (...). Si l'empereur était là, vous auriez bientôt le ventre percé (...). Le curé de Montsûrs est un coquin avec son dieu et le roi. ». Les échanges de propos se terminent par une rixe, dans laquelle Leclerc, ivre-mort, se blesse à la tête<sup>38</sup>.

## 2 -Les cris séditieux

Encore plus spectaculaire est l'explosion des condamnations pour cris séditieux.

---

<sup>35</sup> A. D. Mayenne, U5515, *Extrait de l'interrogatoire du 26 mai 1818.*

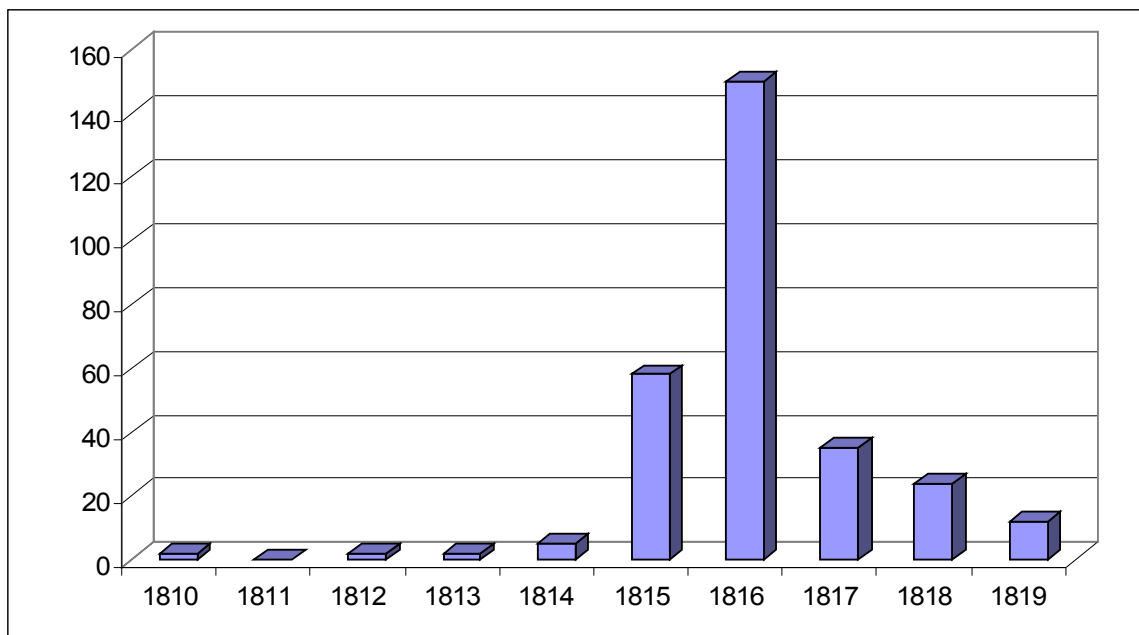
<sup>36</sup> A. D. Mayenne, 1M272, *Lettre du préfet au maire d'Andouillé, 29 juillet 1818.*

<sup>37</sup> A. D. Mayenne, U5521, *Extrait de l'interrogatoire du 8 juillet 1824.*

<sup>38</sup> A. D. Mayenne, U5515, *Le substitut du procureur du roi près le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance séant à Laval au juge d'instruction, 15 mai 1818.*



Propos séditieux (1810-1819)  
(A. D. Mayenne, séries U et M)



Le graphique relève l'incroyable activité des tribunaux au cours de l'année 1816. Le gouvernement, partagé entre modération et dissuasion ne réussit qu'à provoquer la défiance de tous. Ces procès ne représentant pourtant qu'un échantillon des actes séditieux ; on peut facilement imaginer quel climat peut régner dans les villages et surtout dans les villes. C'est en effet dans les agglomérations les plus peuplées que les manifestations de ce genre sont les plus fréquentes.

### 3 -Les "îlots" républicains, véritables lieux de contestation

#### *Andouillé*

Les communes les plus agitées peuvent être de tradition chouanne comme Saint-Ouen-des-Toits mais, plus généralement, ce sont les plus attachées à la République qui sont les lieux privilégiés de contestation, Andouillé en étant le meilleur exemple. La commune abrite de fervents républicains dont le curé Griveau, ancien prêtre constitutionnel. Au refus d'arborer le drapeau blanc en haut du clocher, Griveau est suspendu par l'évêque du Mans et même arrêté en novembre 1815 pour avoir fui. Les habitants d'Andouillé sont désarmés sur ordre du préfet afin d'éviter l'amplification du mouvement qui se dessine. Cela n'empêche pas de multiples provocations qui aboutissent à plusieurs procès pour propos séditieux. Le 30 avril 1815, le nommé Dudouet, ancien percepteur d'Andouillé, se permet ainsi de dire à des gendarmes « que le gouvernement était servi par de foutus bêtes »<sup>39</sup>. Si le mauvais esprit, "monarchiquement"

<sup>39</sup> A. D. Mayenne, U5510, *Interrogatoire du 1<sup>er</sup> mai 1816*.

parlant, règne sur la commune, la présence permanente de la gendarmerie ne contribue pas à la pacification. La plupart des gendarmes, parfois anciens chouans, adoptent une attitude ostentatoire et revancharde, et interprètent le moindre mouvement d'humeur comme un acte séditieux. Celui de Dudouet est cependant difficilement défendable tant l'homme est connu pour son engagement antimonarchique. Le 17 mars déjà, la municipalité se plaignait des désordres provoqués par les retours incessants de l'ex-percepteur à Andouillé. La réponse du préfet se voulait pourtant très conciliatrice, appelant le maire à une simple surveillance<sup>40</sup>. Le procès intenté pour propos séditieux est lui-même classé sans suite grâce à l'intervention du procureur du roi<sup>41</sup>. Si, comme partout ailleurs, les actes délictueux se "tassent" nettement à Andouillé après 1816, la mauvaise humeur reste palpable. Le 24 septembre 1818, Pierre Gustin est encore accusé par le maire d'avoir propagé des bruits alarmants dans la commune<sup>42</sup> mais rien de plus n'est signalé jusqu'en 1830.

### *Les forges de Port-Brillet*

Aux forges de Port-Brillet, véritable îlot de patriotisme dans un environnement contre-révolutionnaire, la résistance, au moins verbale, se poursuit tout au long du règne de Louis XVIII. Outre les rixes provoquées par les forgerons, les habitants du lieu se livrent à de nombreuses diatribes envers le gouvernement monarchique. En juillet 1816, c'est un ancien gendarme qui crie : « Vive l'empereur, merde à ton roi ! »<sup>43</sup> ; en mai 1817, c'est un cabaretier qui promet le retour de Napoléon<sup>44</sup> ; en octobre 1823, un journalier insulte un gendarme et profère des cris séditieux<sup>45</sup> ; en mai 1824, le barbier est condamné pour outrages publics envers le roi et contre la religion de l'Etat<sup>46</sup> ; et encore ne s'agit-il là que de la partie émergée et relayée de la contestation. La présence à la tête des forges d'un royaliste bon teint, Joseph Paillard du Bignon, par ailleurs maire de la Brûlatte, ne semble donc pas avoir éteint l'incendie de la discorde même si, là comme ailleurs, le temps fait son œuvre.

### *Le poids des témoins chouans : Saint-Ouen-des-Toits*

---

<sup>40</sup> « Cette surveillance ne doit-être ni minutieuse, ni tracassière mais sagement dirigée et toujours dans l'intérêt de l'Etat » (A. D. Mayenne, 1M271, *Lettre du préfet au maire d'Andouillé*, 20 mars 1816).

<sup>41</sup> Dudouet à Duchemin Villiers, procureur du roi le 30 avril 1816 : « Le dit Dudouet (il parle de lui à la 3<sup>ème</sup> personne) s'est permis en soupant avec les gendarmes de dire un mot qu'il n'a point dit avec mauvaise intention. Il n'a été dit que dans un moment où il y avait un peu de boisson et de fatigue de la route. M. le procureur connaît la famille du requérant. Il supplie instamment M. Duchemin d'avoir la bonté de sauver la vie de mon épouse en rendant à ma famille, chose que je n'ose espérer de votre justice » (A. D. Mayenne, U5510, *Lettre de Dudouet à Duchemin Villiers, procureur du roi*, 30 avril 1816 ).

<sup>42</sup> A. D. Mayenne, 1M272, *Lettre du maire d'Andouillé au préfet*, 24 septembre 1818.

<sup>43</sup> A. D. Mayenne, U5510, *Jugement du tribunal correctionnel de Laval*, août 1816.

<sup>44</sup> A. D. Mayenne, U5513, *Jugement du tribunal correctionnel de Laval*, juin 1817.

<sup>45</sup> *ibid.*, octobre 1823.

<sup>46</sup> *ibid.*, mai 1824.

L'activité séditeuse ne se limite pas aux seules communes un tant soit peu républicaines. L'omniprésence d'une population acquise aux idées chouannes favorisent la prompte dénonciation de tout esprit déviant, surtout s'il est étranger à la commune. Saint-Ouen-des-Toits en est le meilleur exemple. Lors du procès de Jacques Leroyer, couvreur de 44 ans, les témoins sont légion et chargent un prévenu déjà mal en point. Le 3 février 1816, il est en effet jugé pour s'être permis de crier : « Vive Napoléon et autres propos injurieux contre les personnes dévouées au roi. »<sup>47</sup>. Malgré les dépositions favorables des aubergistes chez lesquels ont été proférés les propos, le prévenu écope d'un an de prison, de cinq ans de surveillance et de 50 francs d'amende. Il pâtit du témoignage accablant de la voisine de l'auberge (qui entend tout à travers la porte mitoyenne) et de la caution apportée par le garde champêtre et un gendarme de Saint-Ouen, tous les deux chouans patentés<sup>48</sup>.

Le 25 juin suivant, Jean Martin, fabricant d'huile de 36 ans, est accusé d'avoir annoncé le retour de l'empereur puis d'avoir insulté Joseph Placé, garde champêtre de la commune : « qu'avant d'être garde champêtre, il n'était qu'un voleur ! ». Pour couronner le tout, il apostrophe deux gendarmes en disant qu'il « se foutait de tous les sacrés chouans et qu'il s'en départirait jamais ! »<sup>49</sup>. Les anciens insurgés, désormais redresseurs de tort, accablent une fois encore le prévenu. Le tribunal ne s'y trompe pourtant pas, détectant dans les témoignages des plaignants une propension au dénigrement et un esprit trop visible de revanche. L'absence de témoin probe conduit le juge à acquitter le prévenu.

La troisième affaire de 1816 met également dans le rôle d'accusateurs d'anciens chouans, en l'occurrence, le capitaine de Saint-Ouen et successeur de Jean Chouan, Michel Morière. Au mois de mai, André Pochard, journalier à Saint-Hilaire-des-Landes est accusé d'avoir dit que « Louis XVIII voulait faire pâturer les paysans comme des bêtes, qu'il y aurait un chef bonapartiste entre Château-Gontier et Laval (...), que la Violette réveillerait la face de lune et grosse panse de Louis XVIII, que dans trois mois l'empereur serait à Paris ! »<sup>50</sup>. Le témoignage de Morière provoque un verdict sévère<sup>51</sup>, que le journalier n'aurait sans doute pas enduré s'il n'avait eu pour témoin à charge l'ancien chef chouan<sup>52</sup>. A Saint-Ouen comme ailleurs, le nombre d'actes séditeux baisse sensiblement après 1816.

## 5 -Les rumeurs

En marge des propos séditeux, à l'origine généralement bien établie, circulent de nombreuses rumeurs promptes à entretenir un climat incertain. Elles

<sup>47</sup> A. D. Mayenne, U5510, *Lettre du commandant de gendarmerie au procureur du roi*, 17 février 1816.

<sup>48</sup> *ibid.*, *Jugement du tribunal correctionnel de Laval*, 20 avril 1816.

<sup>49</sup> *ibid.*, 8 juillet 1816.

<sup>50</sup> *ibid.*, *Extrait de l'interrogatoire du 2 juillet 1816*.

<sup>51</sup> deux ans de prison, cinq ans de surveillance, 50 francs d'amende et 300 francs de caution.

<sup>52</sup> Morière a été indemnisé de 300 Livres en 1818 pour service rendu dans l'armée royaliste (A. D. Mayenne, R974, *Commission mixte chargée de l'examen des services des armées royales*, 3 septembre 1818).

connaissent un certain succès en 1816 et 1817, d'autant plus que les autorités restent obnubilées par la reprise d'une guerre civile. Une rumeur prend automatiquement de l'ampleur lorsqu'elle va à la rencontre des préoccupations populaires. Elle constitue « une source parallèle de renseignements. Elle est un mode de communication spontanée qui débute avant, après ou à la place des sources officielles »<sup>53</sup>, ce qui est particulièrement vrai lorsque la population est laissée dans l'ignorance. Autre constante d'une rumeur : elle se doit d'être crédible, même si elle est souvent fautive, et rapidement diffusée. Les périodes troubles sont évidemment propices à la propagation des rumeurs et des détachements de soldats sont confondus, sciemment ou non, avec des bandes de chouans. Les deux inquiétudes majeures de la population, et donc qui alimentent le plus les rumeurs, concernent la conscription et les subsistances. Les itinérants et les militaires sont les principaux véhicules des rumeurs et les nouvelles qu'ils apportent sont attendues avec avidité et appréhension de la part de la population. Les gendarmes, à un moindre niveau, colportent un certain nombre de rumeurs car ils voyagent à travers le "pays" et sont surtout au courant de toutes celles qui circulent. A la charnière des années 1815 et 1816, la gendarmerie de Vitré annonce ainsi à la brigade de la Gravelle la venue prochaine d'un prince royal, laquelle prépare une escorte pour l'accompagner. Après enquête, la préfecture d'Ille-et-Vilaine apprend que la fautive rumeur est passée par les brigades de Plélan-le-Grand, Mordelles, Rennes, Chateaubourg... avant d'échoir à Vitré et encore, ne connaît-on pas l'origine exacte de celle-ci<sup>54</sup>. Si les rumeurs "officielles" connaissent un certain succès, un nombre incalculable de bruits alarmants circule dans les campagnes, la plupart ayant une durée de vie très brève. Les personnes arrêtées pour ce délit sont rarement à l'origine de la rumeur mais contribuent à la propager, au besoin en l'amplifiant. Jacques Coupellier, tailleur d'habits de 22 ans, affirme ainsi au maire de Gennevilliers que le roi a été « assassiné de trois coups de poignard. »<sup>55</sup>. A la Bazouges-aux-Alleux, un mendiant de Mayenne annonce que Bonaparte revient, qu'il n'est plus qu'à 50 lieues de Paris, « accompagné de trois puissances : l'Allemagne, la Turquie et l'Amérique ; que maintenant on l'appelait le père des pauvres, qu'il ferait le bonheur de la France, que les nobles et les prêtres s'en allaient et que Bonaparte en ferait d'autres. »<sup>56</sup>. La plupart des rumeurs sont vite démenties mais leur nombre ne contribue pas à la pacification des esprits.

## 6 -Le laxisme des tribunaux

L'indignation des pauvres, fussent-ils chouans, est d'autant plus exacerbée que l'on assiste à des punitions plus sévères pour les chapardages que pour les

---

<sup>53</sup> Yann Guerrin, *Insubordination et opposition en Ille-et-Vilaine de 1800 à 1848*, Th. Et. : Histoire : Rennes II : 1995, p. 340

<sup>54</sup> *ibid.*, p. 358

<sup>55</sup> A. D. Mayenne, U5404, *Nouvelles alarmantes à Gennevilliers*, 16 octobre 1816.

<sup>56</sup> *ibid.*, *Mandat d'amener du lieutenant de Gendarmerie à Mayenne*, 20 janvier 1817.

propos séditionnels. « Les tribunaux ont, en général, une grande indulgence pour tout ce que nous appelons les cris séditionnels, se plaint le sous-préfet de Château-Gontier. La semaine dernière, je fis arrêter et conduire ici, deux palefreniers du haras de Craon qui avaient crié « Vive l'empereur ! » à plusieurs reprises dans le bourg de Senonnes. Le brigadier de gendarmerie en avait dressé un procès-verbal en règle sur l'attestation de plusieurs témoins. Ces hommes ont été mis en liberté après avoir été interrogés. J'en demandais la raison au procureur du roi, il me dit que cette affaire était de la police correctionnelle, le tribunal n'avait pas l'habitude de faire détenir les prévenus avant le jugement et que ces hommes seraient assignés le 20 du mois pour être jugés. »<sup>57</sup>. En janvier 1816, quatre hommes sont accusés d'avoir arraché et jeté au feu une cocarde blanche dans un cabaret de Saint-Martin-du-Limet ; un seul est condamné à trois mois de prison, « quoique tous les quatre y ont pris part. Un autre, arrêté pour des propos contre la personne du roi a été condamné à 25 francs d'amende et renvoyé chez lui. C'est un parti pris de ne point trouver des coupables ; il faut ajouter aussi que les témoins n'osent pas toujours déclarer ce qu'ils ont vu dans la crainte de se compromettre si l'ordre actuel venait à changer ; c'est cette crainte qui empêche de découvrir d'où partent les fausses nouvelles. En supposant même qu'on peut compter sur les tribunaux, leurs sentences ne porteraient que sur les subalternes que les principaux meneurs savent mettre en avant. »<sup>58</sup>.

L'épuration des tribunaux et la création d'une Cour prévôtale rétablira l'équilibre et freinera l'ardeur des plus exaltés. Pourtant, en 1820, on semble mesurer les risques d'une trop forte répression : deux jeunes gens accusés de cris séditionnels sont ainsi acquittés par « crainte d'exciter une plaidoirie toujours scandaleuse en pareille matière (...). Je crois qu'en effet beaucoup de ces sortes d'affaires doivent être étouffées, les débiller devant la justice ayant parfois plus de danger, causant plus de scandales que le délit même. »<sup>59</sup>.

## 7 -Maintien d'une réserve chouanne

### *Un désarmement mal accepté*

L'ordonnance du 22 juillet 1816, qui interdit à qui que ce soit d'être possesseur d'armes de guerre, éveille la susceptibilité des anciens insurgés. S'étant battus contre la République et se jugeant garants du maintien de la monarchie, ils ressentent cet acte du gouvernement comme une défiance envers eux. Il est vrai que les autorités ne peuvent tolérer la dispersion d'armes, prêtes à servir à tout moment et donc cause de désordre public. En 1816, tout le monde est armé, et pas seulement les royalistes. Les hommes ont peur pour leur propre sécurité et celle de leur famille. En campagne, ils portent leurs armes

<sup>57</sup> A. D. Mayenne, 1M286, *Sous-préfet de Château-Gontier au préfet*, 6 novembre 1815.

<sup>58</sup> A. D. Mayenne, 1M286, *Sous-préfet de Château-Gontier au préfet*, 8 février 1816.

<sup>59</sup> A. D. Mayenne, 1M238, *Rapport préfectoral mensuel*, 4 février 1820.

constamment. « Ce sentiment est tellement fort que le misérable vend son habit pour acheter un fusil et trouve le moyen de s'en procurer deux aussitôt qu'on lui a ôté celui qu'il cachait. »<sup>60</sup>. Le désarmement de 1816 est donc perçu comme un camouflet pour les vieux combattants qui ont déjà été désarmés en 1800 : « Le plus sûr moyen d'aigrir et d'alarmer les anciens soldats royalistes, c'est de prononcer devant eux le mot désarmement, écrit le préfet. Je suis loin de croire à la possibilité d'un nouveau soulèvement. Cependant, si on essayait d'employer la force pour les désarmer, il est probable que ces gens, accoutumés à se battre derrière leurs haies, s'y retrancheraient et ne rendraient leurs armes qu'avec la vie. »<sup>61</sup>. L'ancien chef chouan de la Charnie (autour de Sainte-Suzanne), Jacques Bouteloup, subit ainsi les tracasseries de la préfecture pour la détention présumée de 180 fusils anglais. Vexé de ces attaques, Bouteloup menace de reprendre le "maquis" : « Oui, venez avec vos gendarmes ; je me rends dans la Charnie, et là, si vous pouvez me désarmer, on dira du moins que jamais Bouteloup n'a pu l'être que du fait et sous le règne des Bourbons. »<sup>62</sup>.

### *Une hiérarchie bien établie*

Pour modérer la susceptibilité des chouans et éviter la dispersion des armes, le sous-préfet de Château-Gontier ordonne « que les fusils restent aux communes, sous la responsabilité du maire et du chef de la garde nationale. »<sup>63</sup>. Cette mesure a du mal à s'effectuer car les anciens capitaines de paroisses maintiennent, au moins officieusement, le contrôle sur leurs propres hommes. C'est le cas dans de nombreuses communes de l'arrondissement, à tradition chouanne très prononcée. En novembre 1817, le préfet d'Arbelles ne cache d'ailleurs pas son inquiétude : « Je ne crois point rien hasarder en disant que l'ancienne organisation vendéenne continue à subsister dans les communes rurales de l'arrondissement de Château-Gontier et dans quelques communes de celui de Laval. Chaque commune a encore son capitaine ou lieutenant, non avoué, mais qui retrouverait au besoin son ancienne autorité. Ces communes sont armées et ce serait vainement qu'on essaierait de leur enlever leurs armes par la violence. On risquerait, en l'essayant, de produire une commotion qui se ferait ressentir au loin. Mais il faut désarmer les esprits, calmer les têtes, inspirer de la confiance, rendre une étroite justice à tous. C'est à cela que je m'applique. »<sup>64</sup>.

1816 et, dans une moindre mesure, 1817 apparaissent comme des années explosives. Les soldats de la Grande Armée supportent très mal la présence des Prussiens. Les chouans sont déçus par l'ingratitude du roi à leur égard. Les

---

<sup>60</sup> A. N., F<sup>7</sup> 4350, *Préfet au commandant d'Andigné*, août 1816.

<sup>61</sup> A. N., F<sup>7</sup> 3682/11, *Le préfet au ministre de la police*, 17 mars 1819.

<sup>62</sup> Jacques Créteau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Plon, 1850, vol. 4, p. 334.

<sup>63</sup> A. D. Mayenne, 1M286, *Sous-préfet de Château-Gontier au préfet*, 29 juin 1816.

<sup>64</sup> A. D. Mayenne, 1M238, *Minute de rapport préfectoral*, 2 novembre 1817.

autorités s'attendent donc au pire... mais rien, ou presque, ne se produit. Les premiers s'aperçoivent rapidement que le retour de Napoléon n'est qu'une chimère. Les seconds, lassés d'attendre une quelconque reconnaissance et une véritable contre-révolution chouanne ne se bercent plus d'illusions. Ils abandonnent pour longtemps leurs préoccupations politiques, bien conscients d'avoir été manipulés au profit des notables. La masse rurale entre désormais dans une sorte de "néant politique" que même la monarchie de Juillet aura du mal à réveiller. L'ancien chef chouan Billard de Veaux, rédigeant ses mémoires en 1830, résume assez bien l'état d'esprit dans lequel se trouvent la plupart des anciens insurgés en mettant en garde ses enfants sur la réussite d'un nouveau soulèvement royaliste : « Ne perdez jamais de vue que les affaires des Grands ne sont pas de votre compétence. Ne vous mêlez jamais de politique, ma vie entière n'est qu'un triste exemple de ce qui pourrait vous attendre. »<sup>65</sup>.

## **C -1818-1830 : Une pacification précaire**

### **a -Des opposants de tous horizons**

Si les années postérieures à 1817 sont "physiquement" moins violentes, elles sont néanmoins encore troublées par une multitude de complots et rumeurs, plus ou moins fondés. « Dans les premiers mois de l'année (1818), l'esprit public a été très tourmenté par des bruits alarmants que la malveillance multipliait, répandait avec acharnement dans un pays qui a été le théâtre de la guerre civile et où il existe encore des ferments de discorde et des souvenirs amers ; de tels bruits devaient causer de l'inquiétude et même de l'agitation. »<sup>66</sup>. La peur du complot restera une constante de la vie politique de cette époque. Les autorités leur accordent souvent une attention exagérée, le mot complot ne regroupant parfois que deux ou trois hommes. La publicité accordée à ces menaces valorise ceux qui les ont déjouées mais, en même temps, provoque l'inquiétude quant à leur fréquence. La difficulté des dirigeants départementaux réside dans la multiplicité des origines séditeuses.

Outre le cas des ultraroyalistes favorables au comte d'Artois, ils craignent plus particulièrement les partisans de Napoléon et de son fils . On entend que Bonaparte a été libéré. On y ajoute qu'il est en Autriche et que les préparatifs militaires de cette puissance ont pour but de le replacer sur le trône de France, autant de nouvelles qui inquiètent plus les autorités que les royalistes eux-mêmes. Les jacobins, ceux qui restent en tout cas, sont également pressentis comme un danger permanent. Les multiples dénonciations de complots révolutionnaires font d'ailleurs réagir le préfet d'Arbelles : « Depuis quinze mois que je suis à Laval, on m'a fabriqué plusieurs conspirations en règle, auxquelles il ne manquait ni conjurés, ni armes, ni plan, ni même le lieu et le moment de

---

<sup>65</sup> A. D. Mayenne, 194J, *Fonds Billard de Veaux*.

<sup>66</sup> A. D. Mayenne, 1M238, *Rapport préfectoral-Esprit public*, 16 août 1818.

l'entreprise. Eh bien ! J'ai acquis la preuve démonstrative qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tout cet échafaudage (...). Les royalistes exaltés ne savent pas à quel point ils servent les projets de leurs ennemis quand ils poussent à des mesures exagérées et violentes. Le devoir de tous les amis éclairés du gouvernement du roi est de calmer les passions au lieu de les irriter. »<sup>67</sup>.

Après les ultraroyalistes et les républicains, vient le tour des libéraux. On parle même de risque de "chouannerie libérale", preuve que le mot chouannerie devient désormais synonyme de désordre, de complot. On regroupe d'ailleurs très vite sous le nom de libéraux tous les opposants aux royalistes et particulièrement aux ultras, pour peu qu'ils aient quelque idée constitutionnelle. Au début de l'année 1823, d'Ozouville alors sous-préfet de Château-Gontier, commente cette hantise d'une nouvelle insurrection : « C'est toujours dans le même but d'alarmer qu'on nous parle dans tous nos environs d'amas d'armes et de projet de guerre civile et de chouannerie de libéraux. »<sup>68</sup>.

## 1 -Des rumeurs tous azimuts

Les bruits dans les campagnes sont tellement multiformes que, parfois, on ne sait plus très bien d'où vient le danger : « Ce sont maintenant les Anglais qui se sont déclarés contre nous, notre armée en désertion complète, l'armée espagnole qui se renforce de nos transfuges au nombre d'au moins 20 000 et qui a déjà pris une de nos places fortes ; enfin c'est la chouannerie libérale qui s'organise de tous côtés. Tels sont nos bruits publics qui ont fini, non par être crus en totalité, mais par exciter une sorte de terreur panique qui s'accroît et se fortifie chaque jour dans un nombre très considérable de têtes. Le projet d'une chouannerie républicaine surtout trouve beaucoup de croyants »<sup>69</sup>, si bien que « les malheureux paysans désespérés croyaient presque à une nouvelle révolution. »<sup>70</sup>. A Villaines c'est la confiscation des biens nationaux et le retour de la dîme qui sont annoncés<sup>71</sup>. Dans le Craonnais, « il s'est répandu des bruits sur l'existence d'une bande armée dans les cantons de Cossé et de Craon. Ces bruits ont jeté l'inquiétude dans les campagnes. »<sup>72</sup>. Les menaces de guerre avec l'étranger affectent plus particulièrement les cultivateurs qui craignent le retour de la conscription : « Depuis quelques jours, des commis voyageurs, ou des individus se disant tels, venant de Nantes et de quelques autres points, ont débité beaucoup d'absurdités sur les affaires de Naples et d'Espagne et sur les apparences d'une guerre prochaine avec l'Angleterre et d'autres Etats. »<sup>73</sup>.

---

<sup>67</sup> A. N., F<sup>7</sup> 9121, *Lettre du préfet au général d'Andigné*, octobre 1816.

<sup>68</sup> A. D. Mayenne, 1M287, *Sous-préfet de Château-Gontier au préfet*, 20 février 1823.

<sup>69</sup> *ibid.*, 8 mars 1823.

<sup>70</sup> A. D. Mayenne, 1M287, *Sous-préfet de Mayenne au préfet*, 31 mai 1816.

<sup>71</sup> A. D. Mayenne, 1M238, *Rapport préfectoral mensuel*, 12 juillet 1820.

<sup>72</sup> *ibid.*, *Préfet au ministre de l'intérieur*, 10 août 1820.

<sup>73</sup> *ibid.*, 10 mars 1821.



La baisse des troubles à l'ordre public se confirme tout au long de la Restauration après la flambée de 1816. Leur nombre devient presque anecdotique sous Charles X, preuve au mieux d'une acceptation du légitimisme, au pire d'une soumission. Louis XVIII a subi l'opprobre de quelques citoyens pour des raisons extra-politiques : l'occupation étrangère et la crise économique. Son successeur a plus de chance même si les causes de mécontentement sont nombreuses. La fermeture obligatoire des cabarets le dimanche ne se fait ainsi pas sans grincement de dents. Cette mesure appliquée sous la pression de l'Eglise devient même plus restrictive encore après le 14 août 1820 car les auberges doivent dorénavant fermer avant 22 heures. Son application est cependant plus aléatoire. Le 16 août 1822, les auberges Sainte-Gemmes-le-Robert regorgent encore de nombreux convives après l'heure légale de fermeture et la gendarmerie doit intervenir : « Il se trouva à peu près 150 individus sur la place et près du cabaret de Guérin. La plus grande partie était ivre ; nous nous sommes aperçus qu'ils murmuraient avec grande force, et hurlant en imitant les chouans, et lançant des sarcasmes injurieux contre nous et l'adjoint, disant ces mots : « Les clanpins de gendarmes nous feront point la loi, ni le gars adjoint, nous boirons ; allons les gars, tapons ! marchons ! » ». Les représentants du roi se font alors bombarder de pierres et doivent battre en retraite<sup>74</sup>. Si les ruraux mayennais ne semblent pas traumatisés par leur écart de la vie politique, ils continuent à manifester bruyamment leur mécontentement lors de mesures plus locales. Le libre accès au cabaret est pour eux une liberté fondamentale, surtout le dimanche, jour de convivialité par excellence.

Les querelles purement politiques sont ultra-minoritaires après 1817. Le mot chouan a une connotation injurieuse que beaucoup emploient à tort et à travers, surtout lorsqu'ils font partie de la dernière génération. En 1828 un nommé Anger, huissier de 28 ans domicilié à Cossé-le-Vivien, est prévenu d'excitation à la haine contre les chouans... qu'il n'a jamais combattu ! Le 31 août 1828, il insulte le nommé Guéret qui refuse de payer à boire, lui disant « qu'il avait une figure de chouan parce qu'il n'avait pas voulu payer la part de sa dépense ! ». Le gendarme qui l'accompagne lui révèle alors que lui-même est un ancien chouan ; Anger s'emporte : « Que s'il avait été chouan, qu'il était un brigand et un scélérat et quand il allait du côté de la Roë et de Saint-Aignan, que la moitié des habitants lui disait que les chouans avaient assassiné leur père et mère, tué leurs enfants au berceau et volé leur argent. ». Le 30 janvier 1829, il récidive dans un cabaret de Cossé-le-Vivien<sup>75</sup>. Cet exemple, s'il symbolise le transfert orienté d'une mémoire antimonarchique, reste anecdotique dans un département plus soucieux d'oublier que de célébrer. A l'aube de la Révolution de Juillet, le préfet de Lézardière ne décèle d'ailleurs plus de clivage bleu-

---

<sup>74</sup> A. D. Mayenne, U5640, *Rapport du maréchal des logis de la Garde royale d'Evron*, 16 août 1822.

<sup>75</sup> A. D. Mayenne, U5417, *P. V. de Gendarmerie de Cossé-le-Vivien*, 30 janvier 1829.

blanc : « quelques opinions religieuses un peu exaltées maintiennent seules une ligne de démarcation. »<sup>76</sup>.

## 2 -Maintien du peuple dans le "néant politique"

Dans les années 1820, l'immense majorité du peuple des campagnes est royaliste, dans le sens où chacun l'entend : « L'action des lois et de l'autorité ne trouve pas de résistance. Enfin la grande masse est monarchique (...), la Mayenne, j'aime à le répéter, ne doit pas inspirer d'inquiétudes au gouvernement. »<sup>77</sup>. Déjà en 1823, le sous-préfet de l'arrondissement considéré comme le plus "démocratique" (celui de Mayenne) affirmait le soutien de la population : « Les royalistes, pleins de confiance dans le ministère actuel se réjouissent ; les libéraux atterrés, gémissent et se taisent. L'arrondissement de Mayenne continue de jouir d'une tranquillité, qu'il ne serait pas aisé de troubler. Peu d'étrangers le parcourent, très peu de nouvelles alarmantes y circulent. »<sup>78</sup>. La nouvelle de la mort de Louis XVIII, si elle ne provoque pas le chagrin décrit par les sous-préfectures (« une consternation difficile à dépeindre »<sup>79</sup>), peut provoquer bien des inquiétudes quant à la suite des événements. Pourtant, rien ne se passe, comme si les opposants avaient définitivement abandonné tout projet politique : « (...) la malveillance qui, d'ordinaire, s'empresse avec tant d'avidité des moindres événements pour répandre parmi le peuple les bruits les plus absurdes et des rumeurs (...) ne fait presque aucune tentative de cette nature. »<sup>80</sup>.

Les années 1820 "voient" la disparition des derniers maires-paysans et des maires-artisans, si bons royalistes soient-ils. Les notables s'accaparent toutes les magistratures municipales, jugeant qu'ils sont les seuls capables d'incarner une autorité suffisante, notamment en face des curés. Cette "prise de pouvoir" est cependant plus tardive dans l'arrondissement de Mayenne où il est difficile de trouver des maires "compétents" et "sûrs" dans chaque commune. Louis de Hercé, maire du chef-lieu, ira même jusqu'à proposer de réactiver les municipalités de canton<sup>81</sup> afin de pallier cette pénurie.

Les notables s'attachent désormais à conserver un domaine réservé et à maintenir les masses rurales dans l'ignorance. A ce sujet, ils se méfient tout particulièrement du développement de l'instruction : « Si l'instruction est un des moyens les plus puissants pour développer cette sensibilité qui fait le charme ou le malheur de la vie, on doit craindre, en la prodiguant à une classe que sa position condamne à un travail pénible et souvent aux plus dures privations, d'éveiller en elle le sentiment des besoins que ses moyens ne lui permettent pas

---

<sup>76</sup> A. N., F<sup>7</sup> 6741, *Le préfet au ministre*, 15 janvier 1829.

<sup>77</sup> A. D. Mayenne, 1M238, *Rapport préfectoral mensuel*, 20 juillet 1827.

<sup>78</sup> A. D. Mayenne, 1M287, *Sous-préfet de Mayenne au préfet*, 12 mars 1823.

<sup>79</sup> *ibid.*, 19 septembre 1824.

<sup>80</sup> *ibid.*

<sup>81</sup> A. N., F<sup>1b</sup> II Mayenne 3, *Rapport du maire de Mayenne*, 14 décembre 1822.

de satisfaire (...). Au milieu de l'effroyable profusion de livres impies et corrompus qui inonde la France, l'instruction du peuple ne sera qu'un moyen plus prompt de répandre leurs désolantes doctrines. »<sup>82</sup>.

En 1814, ceux qui attendaient un changement radical en sont pour leurs frais. Le nouveau pouvoir adopte, sans état d'âme, les anciennes structures administratives et, pire, ne remanie pas ou peu son personnel ! La seconde Restauration engendre une mainmise totale des notables locaux sur les fonctions municipales ; fini donc les maires-paysans et les maires-artisans, même si ceux-ci constituaient déjà une élite face à la masse analphabète. Cette période marque donc la fin de la timide ouverture politique au peuple des campagnes (que l'empereur avait déjà amorcé en 1808). Les autorités départementales jugent même que les paysans sont retournés dans le néant politique duquel ils n'auraient jamais dû sortir.

Malgré l'apparente apathie politique du monde rural, le gouvernement craint démesurément une nouvelle guerre civile. Pour les autorités le danger vient aussi bien des bonapartistes que des chouans (le mot a désormais une connotation fortement négative). Si on peut réprimer sans trop de risques les premiers, les seconds, reconnus comme des alliés (bien encombrants) ne peuvent être ramenés à la raison que par de pieux conseils et des promesses de récompense. La désillusion des chouans est complète tant ils ont la désagréable sensation de s'être fait manipuler. Le retour temporaire de Napoléon pendant les Cent-jours montre d'ailleurs la mauvaise grâce des anciens insurgés à soutenir les royalistes. Il faut le danger d'une nouvelle guerre avec l'étranger et donc la réapparition de la conscription pour voir le monde rural réagir.

L'Eglise, enfin, vit une époque "bénie". Elle retrouve en partie son influence d'antan ; en partie car les maires conservent un rôle central dans la commune.

Malgré les déceptions, le département de la Mayenne apparaît comme un soutien sûr de la monarchie légitimiste, celle-ci apparaissant comme le garant du maintien des traditions. Les événements de juillet 1830 font d'ailleurs craindre le pire, tant le rejet de toute modernité semble être une constante dans la région. Reste à savoir si le changement de dynastie inquiète outre mesure le simple paysan mayennais.

---

<sup>82</sup> Cité par Jacques Salbert, *La Mayenne, des origines à nos jours*, op. cit., p. 307, (*P. V. de la société littéraire Laval*, 22 mai 1829).